

chapitre 9

Biodiversité

- 1 - Haie autour de la parcelle
- 2 - Gestion Inter-plantation
- 3 - Maintien de la Biodiversité
- 4 - Tonte & Biodiversité
- 5 - Semis Biodiversité



Haie autour de la parcelle

Biodiversité

→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Beaujolais

Commune : Blacé (69)

Cépages : Gamay, Syrah, gamaret,
Chardonnay, Chenin, Viognier
et Muscat petit grain

Objectifs de rendements :
30 hl/ha

→ COMMENT ?

Plantation d'une haie composée de troènes, charmillles, aubépines, nerprun, bourdaine, érable champêtre, fusain d'Europe et charme blanc autour de parcelles.

→ POURQUOI ?

Ramener de la biodiversité et
réduire le nombre d'insectes
ravageurs.

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

- (+) Augmentation de la biodiversité autour des parcelles de vigne, avec preuves de passages d'animaux.
- (-) Impossibilité que les haies se rejoignent toutes, condition pour une efficacité optimale de la structure.



OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Bordeaux

Commune : Pujol (33)

Cépages : Merlot, Malbec,
Cabernet Sauvignon, Sémillon,
Sauvignon blanc et plantation
de Sauvignon gris en 2015

Objectifs de rendements :
50-55 hl/ha

POURQUOI ?

Eviter de laisser le sol nu ou
avec des adventices pendant
l'inter plantation. Améliorer
la fertilité des sols, augmenter la
biodiversité, intégrer cette pra-
tique avec l'œno-tourisme
et l'accueil des acheteurs.

COMMENT ?

Après arrachage soigneux des racines de vignes et en évitant de trop bouleverser les horizons du sol. Semis de différentes espèces, seules ou en mélange suivant la parcelle et l'objectif : nettoyage = Luzerne, Biodiversité / Tourisme = Mélange florifère ou phacélie.



© Agrobio Périgord



© Agrobio Périgord



© Agrobio Périgord

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

Vigneron satisfait de cette technique, souhaite la développer notamment en investissant dans outil permettant de préparer le sol, semer et rouler en un seul passage (contre 2 à 3 actuellement). Le vigneron constate que cette pratique est intéressante tant agronomiquement (effet sur le sol) que vis à vis des visiteurs du domaine.

→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Bergerac

Commune : Vélines (24)

Cépages : Merlot, Cabernet Sauvignon, Malbec, Sauvignon gris, Sauvignon blanc et Sémillon

Objectifs de rendements :
31-32 hl/ha

→ POURQUOI ?

Maintenir la biodiversité dans les parcelles mais également dans l'environnement proches des parcelles. Choix du vigneron de conserver ce paysage diversifié qui entoure naturellement le domaine.

→ COMMENT ?

Le vigneron entretient et respecte la diversité du paysage (beaucoup d'arbres autour des parcelles chênes, robinier faux acacia, etc... Bosquets, haies sur les bordures etc...) qui génèrent le maintien d'une biodiversité riche plus propice à la création de biotopes équilibrés.



Fiche
réalisée par

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

Le vigneron est satisfait des résultats obtenus.

Il constate un développement de la diversité (animale et végétale), le maintien et le développement de certaines plantes en voie de disparition (orchidées notamment). Présence de perdrix, chouettes, chauve-souris. Il a également pour projets d'installer des nichoirs avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).



→ OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Bordeaux - Bergerac -
IGP Vin de l'Agenais

Commune : Hyères (83)

Cépages : Merlot, Cabernet Franc,
Cabernet Sauvignon, Malbec,
Egiodola, Prunelard, Sémillon,
Sauvignon blanc, Muscadelle,
Chardonnay, Sauvignon Gris.

Objectifs de rendements :
40 à 80 hl/ha

→ POURQUOI ?

L'objectif est de maintenir une diversité la plus riche possible sur le rang enherbé, tout en limitant le nombre de passages de tonte. Le vigneron doit se poser 2 questions :

1) Le couvert maintient-il une hygrométrie/humidité favorable aux maladies ?

2) Le couvert gêne-t-il la qualité de la pulvérisation ?

Tant que la réponse à ces 2 questions est non, il n'y a aucune raison de tondre.

La tonte se fait seulement avant les vendanges, pour faciliter le travail des vendangeurs.

→ COMMENT ?

Les 2 leviers à mettre en oeuvre sont : jouer avec le cycle d'épiaison/floraison des plantes (accepter l'herbe) et jouer sur les hauteurs de coupe (ici 8-10 cm minimum). Il faut accepter de laisser les plantes épier au moins une fois dans la saison, généralement en Juillet.



RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

Les vignerons ayant mis en place cette technique sont satisfaits :

⊕ Constat d'une augmentation de la biodiversité des couverts, réduction significative du nombre d'interventions (de 3 à 6 tontes avant et 1 à 3 tontes après).

⊕ Technique facile à mettre en oeuvre, juste rehausser la hauteur de coupe (facile), la partie la plus compliquée est l'aspect psychologique la première année.

Tous ont constaté une humidité plus importante du sol sur ces rangs-là lors des périodes estivales, ce qui permet de maintenir une bonne activité biologique des sols.



© Agrobio Périgord



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

OÙ ?

Appellation ou région viticole :
Bergerac

Commune : Vélines (24)

Cépages : Merlot, Cabernet Sauvignon, Malbec, Sauvignon gris, Sauvignon blanc et Sémillon

Objectifs de rendements :
31-32 hl/ha

COMMENT ?

Semis de printemps effectués avec un semoir à «herbe» (type semoir à gazon qui peut aller jusqu'à la taille de graines de céréales) : 1 rang sur 10. En 2014 : mélange mellifère enrichi en sarrasin. Les autres années, mélange « maison » : phacélie, vesce de printemps, sainfoin, lotier (mais croissance trop lente), moutarde blanche et jaune, bourrache. Pratique mise en place depuis 2009.



© AgroBio Périgord



© AgroBio Périgord



© AgroBio Périgord



© AgroBio Périgord

RÉSULTATS/AVANTAGES/ LIMITES NOTÉS PAR LE VITICULTEUR

(+) Vigneron satisfait de cette technique par rapport à ces objectifs qualitatifs.



Fiche
réalisée par

Les pratiques décrites n'ayant pas fait l'objet d'évaluation, la décision de les mettre en œuvre reste de la responsabilité du vigneron/viticulteur.

Notes :